

Bureau du 2 octobre 2006

Décision n° B-2006-4624

commune (s) : Vénissieux

objet : **18, rue de la République - Travaux d'installation des services urbains - Construction d'un bâtiment neuf - Lot n° 2 : maçonnerie gros œuvre - Autorisation de signer un avenant**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-3912 en date du 9 janvier 2006, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux d'installation des services urbains, 18, rue de la République à Vénissieux, construction d'un bâtiment neuf, lot n° 2 : maçonnerie gros œuvre.

Ce marché a été notifié sous le numéro 060114 R le 3 février 2006 à l'entreprise Ruiz pour un montant de 271 774,38 € HT, soit 325 042,16 € TTC.

Après découverte de zones de mauvais sous-sol non repérées à l'étude de sol, des travaux supplémentaires doivent être effectués :

- un terrassement supplémentaire de 100 mètres cubes est rendu nécessaire pour asseoir sur le même niveau de bon sol les fondations du bâtiment et permettre ainsi une bonne exécution des semelles filantes. Le coût de cette prestation est de $23 \times 100 = 2\,300$ €,

- 2,7 mètres cubes de béton supplémentaires sont mis en œuvre dans les semelles isolées afin d'avoir une meilleure diffusion des charges sur le bon sol et par le rattrapage du niveau. Le coût de cette prestation est de $280 \times 2,7 = 756$ €,

- 28,51 mètres carrés de mur brique en élévation correspondent au rattrapage des niveaux. Le coût de cette prestation est de $90 \times 28,51 = 2\,565,90$ €.

Les prix pris en compte pour les calculs ci-dessus sont ceux portés à la décomposition du prix global et forfaitaire, conformément aux dispositions de l'article 12.2 du cahier des clauses administratives générales travaux de la Communauté urbaine.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 5 621,90 € HT, soit 6 723,79 € TTC, porterait le montant total du marché à 277 396,28 € HT, soit 331 765,95 € TTC, soit une augmentation de 2,07 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant susvisé ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 060114 R conclu avec l'entreprise Ruiz pour travaux d'installation des services urbains, 18, rue de la République à Vénissieux, construction d'un bâtiment neuf - lot n° 2 : maçonnerie gros œuvre.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 5 621,90 € HT, soit 6 723,79 € TTC, porte le montant total du marché à 277 396,28 € HT, soit 331 765,95 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront financées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - opération n° 0964 - compte 0231 320 - centre budgétaire 5 750 - centre de gestion 572 700 pour laquelle il a été individualisé une autorisation de programme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,